

**ASSEMBLÉE NATIONALE**  
22 janvier 2015

---

LA CROISSANCE ET L'ACTIVITÉ - (N° 2498)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N ° 1679

présenté par  
Mme Maréchal-Le Pen et M. Collard

-----  
**ARTICLE 14**

Supprimer les alinéas 4 à 8.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

L'article prévoit de libéraliser l'installation des notaires.

Par cette mesure, il est à craindre que le maillage territorial inhérent aux missions de service public soit remis en cause : les zones urbaines, plus attractives, pourraient avoir la préférence des professionnels, ce qui créerait une limitation de l'égal accès au droit dans les territoires ruraux enclavés.